



LITIGE RESTITUTION CAUTION AVEC CITYA

Par justine791

Bonjour à tous, tout d'abord j'espère que mon message est dans le bon groupe de discussion.

J'ai un problème avec mon ancienne agence immobilière et suis un peu perdue, je vous explique le plus précisément possible en espérant que vous pourrez m'aider.

1- Lors de l'état des lieux d'entrée dans le T2 que je louais, j'ai fait noté sur le document que 3carreaux de baie vitrée étaient fêlés, ainsi que le volet roulant qui ne fonctionnait plus. 2ans après et malgré plusieurs demandes (courrier recommandé) Citya n'a jamais bougé le petit doigt pour effectuer les réparations.

2- Au commencement de la location, je m'étonnais de ne jamais recevoir mes quittances de loyer, "c'est normal" m'indique la secrétaire à l'accueil, en effet Citya facture les quittances de loyers. Après 3lettres recommandées et menaces je finis pas recevoir gratuitement mes quittances de loyer mais celle que j'avais payées précédemment ne m'ont pas été remboursées.

3- 2ans après (Fin Avril) je quitte le logement, l'état des lieux a été fait le 6Mai par une société indépendante la SNEXI (filiale de Citya enfait).

4- l'état des lieux de sortie est conforme à celui d'entrée, connaissant la perversité de Citya j'ai vraiment insistée sur le ménage et le rangement, au moment où j'ai rendue l'appartement on aurait vraiment put manger par terre!!!

5- Seule annotation sur l'état des lieux de sortie, le plafond de la chambre qui présente une auréole (dégât des eaux du voisin du dessus, mon assurance est prévenue et prend en charge les réparation, Citya a également reçu le constat signé par moi même et mon voisin), les travaux n'ont pas été effectués car je suis partie avant.

6- 1mois après l'état des lieux, toujours pas récupérée ma caution, la personne qui s'occupe de ça chez Citya, m'harcèle littéralement de coup de fils, elle va même jusqu'à me demander de venir refaire le ménage dans l'appartement qui serait sale!!!!!! (1mois après l'avoir rendu et avec moulttes visites effectivement il est peut être devenu sale mais moi je l'ai rendu nickel).

7- 1mois et demi après l'état des lieux je recois un courrier me demandant de l'argent: pour le plafond à repeindre (300?) pour refaire le ménage dans l'appartement (avec des photos de poussières sur un lustre, 1mois et demi après sans entretien je comprends qu'il y ai de la poussière mais n'habitant plus dans le logement cela n'est pas de mon ressort), pour changer le lavabo de la salle de bain qui serait fendu (pas fendu a mon départ et rien de noté dans l'état des lieux), et pour payer 2fois la taxe d'ordure ménagère.

8- Au final, tous ces frais additionnés ils conservent ma caution de 500? et me demandent de payer 150? en plus.

Je suis totalement désamparée, je suis toute seule à me battre contre eux. Depuis que je suis en location chez eux, je suis à 94? de courrier recommandé.

Je sais que mon message est très long, j'espère que l'un d'entre vous aura le courage de le lire et me dire ce que je dois faire. Je compte me rendre à l'ADIL de ma région dès que je le pourrais.

Par justine791

Personne pour m'aider?